

LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE CALAIS Délibération n°2024-19

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID: 062-216200436-20240321-D2024_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation: 08/03/2024 Membres en exercices: 19 - Présents: 16 - Nombre de suffrages: 18

<u>Présents</u>: Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mr HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme SEYS Véronique

Excusés: M. MERCIER Éric, M. VASSEUR Jean-Paul

Absent: Mme VAMPLUS Vanessa

Procurations: M. MERCIER a donné pouvoir à M. LEFEBVRE, M. VASSEUR a donné pouvoir à Mme KRASINSKI

A été nommé secrétaire de séance : M. HONVAULT Stéphane

Objet : Subvention 2024 CCAS

Rapporteur: Mme le Maire

Chaque année, la commune verse une subvention au CCAS pour assurer ses missions : secours d'urgence, colis des aînés, et repas des aînés. Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, il est proposé au Conseil d'augmenter la participation du budget communal de 17 000 € à 20 000 € cette année, pour maintenir le même niveau de prestations.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de subvention 2024 au CCAS à 20 000 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE